

COMMUNE DE ROCLES

Mairie - 48300 ROCLES

Tél. : 04.66.69.50.44 / Fax : 04.66.69.52.33 / mairie-rocles@wanadoo.fr / du lundi au vendredi de 8H à 12H**ARRETE MUNICIPAL D'ENQUÊTE**

Le Maire de la commune de Rocles,

Vu l'ordonnance n° 59.115 du 7 janvier 1959 relative à la voirie des collectivités locales et les textes subséquents,

Vu la loi n° 89.413 du 22 juin 1989 relative au Code de la voirie routière,

Vu le décret n° 76.790 du 20 août 1976 fixant les modalités de l'enquête publique préalable au classement, à l'ouverture, au redressement, à la fixation de la largeur et au déclassement des voies communales, complété par le décret n° 77.1141 du 12 octobre 1977 pris pour l'application de l'article 2 de la loi n° 629 du 10 juillet 1976 relative à la protection de la nature,

Vu le décret n° 85.453 du 23 avril 1985 pris pour l'application de la loi n° 83.630 du 12 juillet 1983 relative à la démocratisation des enquêtes publiques et à la protection de l'environnement,

Vu les délibérations du conseil municipal n° 24/2009 du 18 juin 2009 et n° 19/2009 du 13 mars 2009.

ARRÊTE

Article 1 : Le projet de cession d'une partie du Domaine Public à La Bastide de Rocles, (représentée par les nouvelles parcelles cadastrées section B n°1598 de 258 m² et n°1599 de 47 m², suivant documents d'arpentage n° 376W et 377S établis par Mr Hugues TONKOVIC géomètre-expert) à Mlle CHAZAL Florence, en échange de deux parcelles lui appartenant (section B n°1727 de 156 m² et n° 1729 de 3 m²) et afin de régulariser l'implantation d'un chemin, est soumis à une enquête destinée à recueillir les observations du public.

Article 2 : Le dossier mis à l'enquête comprend :

- les délibérations n°19 et n°24 des 13 mars et 18 juin 2009 qui feront office de notice explicative,
- un plan de situation,
- document d'arpentage n°376W,
- document d'arpentage n°377S,

.../...

Article 3 : Les pièces du dossier ainsi que le registre d'enquête seront déposés à la mairie pendant quinze jours consécutifs du lundi 16 novembre 2009 au lundi 30 novembre 2009 inclus afin que chacun puisse en prendre connaissance de 10 H à 12 H 00 (sauf week-end et jours fériés) et faire enregistrer ses observations éventuelles.

Article 4 : Mr Maurice BARGES, domicilié à Rocles 48300 ROCLES, est désigné comme commissaire-enquêteur. Il se tiendra à la disposition du public à la mairie le lundi 16 novembre 2009 et le lundi 30 novembre 2009 (jour de clôture de l'enquête) de 10 H à 12 H 00.

Les observations formulées par écrit peuvent lui être adressées par la poste à la mairie et non à son domicile personnel, mais de manière qu'elles puissent lui parvenir avant la clôture de l'enquête.

Article 5 : A l'expiration du délai fixé à l'article 3, le registre d'enquête sera clos et les conclusions du commissaire-enquêteur déposées.

Article 6 : Le présent arrêté sera affiché à la porte de la mairie à compter du 30 octobre 2009, c'est à dire au moins quinze jours avant l'ouverture de l'enquête. L'accomplissement de cette formalité sera constaté et justifié par un certificat du maire.

Fait à Rocles, le 14 octobre 2009.

**Le maire,
Mr MARTIN Raymond.**